



faje

FONDATION  
POUR L'ACCUEIL  
DE JOUR  
DES ENFANTS

**RAPPORT  
ANNUEL  
2017**



# SOMMAIRE

## Message du Président 4

Gérald Cretegy  
Président du Conseil de Fondation

## La Chambre consultative et les milieux représentés 5

Barbara de Kerchove  
Présidente de la Chambre consultative

## Coup de projecteur sur l'année 2017 6-7

Sylvie Lacoste  
Secrétaire générale

## La FAJE en chiffres 8-12

Yves-Claude Paillard  
Responsable financier

Laura Corbaz  
Assistante financière

Ressources financières 9

Utilisation des fonds 10

Éléments financiers 11

## Organisation de la Fondation 13-15

Conseil de Fondation

Chambre consultative

Secrétariat général

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Pour l'accueil de l'enfance en pays vaudois, l'année 2017 est aussi extraordinaire que l'année 2006, qui instituait une toute nouvelle politique pour l'accueil de jour des enfants au cœur de laquelle se situait la FAJE, la Fondation chargée d'encourager le développement des réseaux d'accueil. Après 10 ans d'existence, la Fondation revit une nouvelle jeunesse. Le 31 janvier 2017, le parlement vaudois termine ses travaux et valide une nouvelle version de la LAJE. Les améliorations apportées au texte fondateur de la politique pour l'accueil de jour des enfants sont prometteuses. Elles intègrent le développement parascolaire voulu par le peuple en 2009 et renforcent de manière dynamique le financement de la FAJE. Forte de ces améliorations, la Fondation peut rassurer les réseaux d'accueil et les encourager à suivre la progression des demandes de prestations en augmentant progressivement son taux de subventionnement.

C'est dans cet état d'esprit positif, constructif et encourageant que la FAJE a pu fêter son dixième anniversaire en organisant dans le cadre du Centre des Congrès de Beaulieu à Lausanne un symposium le 11 mai 2017. Ce Symposium représentait la transition des années de la construction à celles de la consolidation, concrétisée dans la nouvelle identité visuelle de la FAJE. Le caractère fort du logo précédant, à l'écriture droite noire et rouge, volontaire, destiné à convaincre, a fait place à une écriture plus légère, reposant dans un arc jaune, ouverte et accessible. Quelque chose a changé dans le rapport de la FAJE aux réseaux, qui se construit aujourd'hui dans le cadre d'un partenariat collaboratif plus confiant. Ce moment particulier a permis d'accueillir Madame Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines, membre du Conseil de Fondation de la FAJE jusqu'en 2011, et Madame Doris Cohen-Dumani, ancienne députée, auteure en 2001 d'une motion à l'origine de la LAJE puis Présidente de la FAJE jusqu'en 2014. Les intervenants ont traversé le paysage de la politique de l'enfance et brossé le tableau de l'accueil dans le canton de Vaud, mais également en Europe et ailleurs, questionnant les options choisies dans le contexte du développement socioéconomique qui nous entoure.

Le nouveau cadre légal définit mieux les rôles de chacun. Dans ce contexte, la prochaine reconnaissance des réseaux agendée en 2019 donne l'occasion à la FAJE de revisiter les diverses directives qui président à l'octroi des subventions qu'elle verse aux réseaux et à travers eux aux structures. Un travail nécessaire qu'elle réalise en questionnant l'ensemble des règles de fonctionnement, dans le respect des dispositions légales et la définition claire des informations qui doivent circuler. Son rythme quinquennal est un repère pour tous les partenaires. La FAJE doit avoir mis à jour ses directives et ses règlements, elle doit également transmettre sa vision pour les cinq années suivantes et construire sa stratégie en fonction des missions qui sont les siennes et des ressources dont elle dispose.

« Dans un cadre qui se complexifie et où la demande reste forte, la professionnalisation des ressources à disposition est de plus en plus recommandée »

Le Conseil de Fondation doit pouvoir récolter les données financières et organisationnelles des réseaux et des structures d'accueil qu'ils abritent afin d'accompagner le plus finement possible, et en projection sur cinq ans, le développement de l'accueil. Dans le double objectif d'offrir aux réseaux des outils pour leur propre gouvernance et d'autre part permettre à la FAJE d'obtenir des données les plus précises possible, celle-ci a choisi de développer des outils qui seront utiles aux réseaux dès l'automne 2018.

Le développement de l'accueil de jour des enfants va connaître encore de nombreuses mutations. C'est ainsi un terrain particulièrement intéressant pour tous ceux qui le vivent de l'intérieur. Je souhaite remercier ici tous les acteurs des différents types d'accueil et des réseaux. Je n'oublie pas le personnel politique, soit les municipaux concernés, les municipalités et les autorités des associations ad hoc qui donnent de leur temps pour les enfants. Je remercie également pour son attitude confiante le Conseil d'Etat et spécialement Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Nuria Gorrite. Enfin, je ne saurais évoquer une année aussi dense sans exprimer ma reconnaissance au Conseil de Fondation, à Madame Sylvie Lacoste, Secrétaire générale et à son équipe, ainsi qu'à la Chambre consultative et à sa Présidente. C'est un bonheur que de travailler dans ces conditions avec vous.



**Gérald Cretegnny**  
Président du Conseil de Fondation

# LA CHAMBRE CONSULTATIVE

Instituée afin de s'assurer que l'avis des milieux proches du terrain puisse être pris en considération, la Chambre consultative de la FAJE est désormais constituée de 28 instances représentant les milieux concernés par l'accueil de jour des enfants. Ces dernières sont désignées par le Conseil d'Etat et représentent notamment les professionnel-le-s, les milieux parentaux, les réseaux et d'autres secteurs impliqués dans l'accueil de jour. Notre instance s'est réunie quatre fois en 2017, dans des locaux aimablement mis à disposition par le Centre patronal.

Les questions relatives à l'organisation et la généralisation de l'accueil parascolaire occupent les débats de la Chambre depuis plusieurs années. Mais l'année 2017, jalon important dans l'histoire de la FAJE, a marqué un nouvel élan à ce sujet. En effet, après l'adoption des modifications de la LAJE permettant la mise en œuvre de l'art. 63a Cst-Vd concernant la journée continue de l'écolier, les conditions cadres de cet accueil s'apprentent à évoluer, notamment en raison du transfert de la compétence de réglementation de cet accueil aux communes et l'apparition d'un nouvel acteur dans le paysage de l'accueil de jour vaudois (l'Etablissement intercommunal d'accueil parascolaire, EIAP). S'appuyant sur son expérience, sa connaissance du domaine et la pluralité des regards qui la compose, la Chambre a souhaité formuler des propositions à l'attention des communes. La finalité était claire : il s'agit de préserver la qualité de l'accueil – car, nous en sommes convaincus, si la généralisation du parascolaire est à saluer, elle n'aura d'effets bénéfiques que dans la mesure où un soin particulier y est apporté.

Un groupe de travail s'est ainsi constitué, qui rassemblait à la fois des représentants des professionnels de l'accueil, des responsables de réseaux et des représentants des milieux parentaux afin de défricher la question, d'identifier les enjeux liés à la généralisation de l'accueil parascolaire et de proposer un premier document de travail à la Chambre.

Malgré la diversité des points de vue présents en son sein, voire parfois les intérêts divergents, les instances de la Chambre ont rapidement pu identifier les thématiques à traiter concernant l'accueil parascolaire. Il a même été relativement aisé de dégager un dénominateur commun au sujet des conditions minimales permettant d'offrir un accueil de qualité, adapté à l'âge et au degré d'autonomie des enfants. Ainsi, partant des dispositions actuelles, la Chambre a finalement pris le parti de formuler des recommandations à l'attention des communes en termes d'encadrement, d'infrastructures et de collaborations à mettre en place.

Après y avoir consacré deux plénières, ces recommandations ont été transmises à l'EIAP au moment de sa constitution, puis plus largement diffusées et reprises par les milieux concernés. Trois représentants de la Chambre ont ensuite eu l'occasion de les développer lors des auditions organisées par l'établissement intercommunal en octobre 2017.

Toujours en lien avec l'évolution de la LAJE, la Chambre a reçu dans le cadre de sa plénière de l'automne les représentants de l'OAJE, M. Franck Diaz-Sintes, chef ad interim, et Mme Martine Ray-Suillot, juriste, au sujet du projet de nouveau règlement d'application de la loi. L'OAJE souhaitait en effet entendre les milieux concernés concernant trois thématiques : la notion de « besoins avérés » pour l'accueil des mercredis après-midi des 5P à 6P, les modalités de suspension de l'autorisation d'exploiter et les mesures relatives à l'accueil d'enfants nécessitant une prise en charge particulière ainsi que l'accompagnement des institutions concernées.

Quant à la dernière plénière de l'année, elle a été consacrée, à l'invitation du secrétariat général, à une reprise des réflexions à propos des structures à temps d'ouverture restreint, en écho à la volonté du Conseil de Fondation de mettre en adéquation les modalités de subventionnement des TOR et les besoins auxquels ces structures répondent. Si nombre d'entre elles semblent faire état de difficultés, notamment en lien avec la multiplication des structures à temps d'horaires élargis, les TOR semblent néanmoins avoir un rôle à jouer dans le dispositif vaudois ; la Chambre s'est attachée à circonscrire celui-ci et à identifier les meilleures manières d'accompagner ces structures. Année après année, le rôle de la Chambre consultative se confirme et se renforce.

Lieu d'échange, de débat, de partage d'expériences et de compétences, elle participe à la création d'un langage et d'une culture communs à l'accueil de jour vaudois,

propices à une meilleure compréhension mutuelle et à davantage de collaborations transversales. De nombreux facteurs concourent au bon fonctionnement de cette instance : la confiance du Conseil de Fondation, dont la présence régulière de son président à nos séances est le témoin, le soutien du secrétariat général, et la participation assidue et engagée de ses membres. Merci à chacune et chacun !



**Barbara de Kerchove**  
Présidente de la Chambre consultative

# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

## Coup de projecteur sur 2017

**Un anniversaire**, celui des 10 ans, célébré le 11 mai au Centre des Congrès de Beaulieu : la fête fut l'occasion de souligner le rôle des différents acteurs qui participent au développement et à la consolidation de l'offre en matière d'accueil de jour des enfants.

**Quelques changements de personnes** au sein du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative, avec l'ouverture d'une nouvelle « législature » 2017-2021. MM. David Payot, conseiller municipal à la Ville de Lausanne et José-Manuel Fernandez, syndic d'Etoy [membre de l'AdCV] ont été choisis pour reprendre des sièges laissés vacants du côté de la représentation des communes. Mme Maribel Rodriguez, nouvelle déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes occupe désormais l'un des 3 sièges représentant le Canton. Mme Patricia de Meyer, cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants a quitté le Conseil au 30 juin 2017, en raison d'un changement de carrière professionnelle. Le siège est occupé ad intérim par M. Frank Diaz-Sintes.

**Un subventionnement renforcé** : plus de contributions de la part de l'Etat et des employeurs vaudois [0.08% à 0.12%] ont permis d'augmenter le subventionnement ordinaire des réseaux.

**Lancement de plusieurs projets** en accompagnement des réseaux.

**Une nouvelle force de travail** : un poste d'assistante financière à 80% est venu renforcer le pôle financier du secrétariat général.

### Principaux axes d'activité

Durant l'année 2017, il s'est agi en particulier de prendre la mesure de l'augmentation des contributions de l'Etat et des employeurs à la FAJE. Celle-ci a été conçue pour accompagner le développement de l'accueil de jour en général, mais surtout pour soutenir le déploiement des prestations socles en matière parascolaire, objet essentiel de la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants. La croissance progressive des moyens financiers qui s'achèvera en 2022 nécessite de nombreuses réflexions et projections pour son utilisation optimale tant pour renforcer la création de places que pour favoriser d'autres catégories d'offres susceptibles de répondre à des besoins spécifiques.

### 1. Le pilotage du développement : mandat confié

La mission de coordination du développement des places d'accueil dévolue à la FAJE nécessite de disposer d'outils d'évaluation des besoins dont les résultats sont périodiquement actualisés. A cette fin, le Conseil, suite à un appel d'offres, a confié à deux sociétés travaillant en partenariat [MicroGIS et Evaluanda], la tâche d'estimer les besoins à 5 et 10 ans, tant en quantité qu'en qualité. L'angle d'analyse retenu suppose de croiser un ensemble de bases de données à disposition [socio-démographiques, économiques, territoriales, etc.] et un ensemble de facteurs influençant la demande en places d'accueil, afin de prédire l'évolution de celle-ci à l'échelle de chaque réseau. Les estimations pourront servir de base aux plans de développement dont les réseaux doivent se doter pour être reconnus par la FAJE. Une large communication des résultats sera effectuée à l'automne 2018.

### 2. Un cadre de subventionnement précisé

Si le nombre de réseaux reste stable, en revanche le nombre de structures subventionnées ne cesse de croître. Elles sont aujourd'hui 405 [structures pré et parascolaires confondues] à recevoir une subvention de la FAJE. Il faut ajouter à ce chiffre les 26 structures de coordination de l'accueil familial de jour et les 39 structures à temps d'ouverture restreint [TOR] pour mesurer l'étendue du dispositif subventionné. Cela nécessite de part et d'autre de disposer de consignes et de données précises pour permettre d'assurer un subventionnement juste et traçable. La FAJE améliore sans cesse les directives et les outils mis à disposition pour la transmission et le reporting. Plusieurs directives ont été revues en 2017 : le règlement de fonctionnement du Conseil et de la Chambre consultative, les directives sur le subventionnement et sur l'aide au démarrage.

### 3. Enrichissement de l'éventail des financements

Deux orientations au financement par la FAJE de l'accueil de jour des enfants : d'une part, une contribution socle qui permet de subventionner le personnel éducatif et les coordinatrices de l'accueil familial de jour. Celle-ci a absorbé le 90% des ressources de la Fondation en 2017. L'autre volet consiste en des subventionnements plus ciblés, pérennes ou temporaires. Parmi les subventions ciblées pérennes, les aides au démarrage ont représenté environ 4% des ressources totales de la FAJE. Le solde a été consacré à une aide financière administrative exceptionnelle, de Fr. 20'000.-/réseau pour l'optimisation des outils de gestion, ainsi qu'à une aide destinée à compenser l'épuisement des ressources du Fonds fédéral pour l'accueil extrafamilial.

Finalement, le Conseil a décidé d'un programme d'impulsion assorti d'un fonds de 2.9 millions pour les années 2018-2020. Grâce à ce montant, pourront être soutenus des projets de création de places destinées à satisfaire des besoins spécifiques de parents travaillant selon des modalités horaires particulières, ainsi que des projets dans le domaine du parascolaire.

### 4. Des outils au service des réseaux

La FAJE outre l'argent qu'elle verse directement aux réseaux se préoccupe des moyens administratifs dont ils disposent pour répondre à leurs propres préoccupations. Parmi ceux-ci figurent les politiques tarifaires et leur ajustement rendu nécessaire par l'élargissement de l'offre et les changements du cadre légal. Pour soutenir les réseaux dans leur réflexion, le Conseil a mandaté la société ELCA Informatique SA pour la construction d'un outil de simulation tarifaire qui permettra à ceux qui le souhaiteraient de tester différents modèles de tarification.

Finalement, la FAJE a décidé de réaliser un monitoring des politiques tarifaires avec un double objectif : d'une part, s'assurer que les réglementations tarifaires répondent bien au cadre légal, concernant la détermination du prix facturé en fonction des revenus ainsi que la limitation du tarif le plus élevé au niveau du coût moyen d'exploitation par catégorie d'accueil. D'autre part, afin de répondre aux besoins d'information : répertorier les pratiques, observer l'évolution des politiques tarifaires. A cet égard elle ne peut que constater que l'autonomie tarifaire a conduit au développement d'une multitudes de modèles. L'absence de revenu déterminant unifié, ainsi que la diversité territoriale vaudoise rendent difficilement exploitables ces données en l'état actuel.

Quoi qu'il en soit, rien ne peut se faire sans l'engagement conjoint des 29 réseaux, de la toute nouvelle association des réseaux [FraJe], mais aussi des communes, des entreprises, des services de l'Etat de Vaud, en particulier l'OAJE [Office de l'accueil de jour des enfants], le DIRH [Département des infrastructures et des ressources humaines], Statistique Vaud, sans oublier le fidèle soutien de la Fondation d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande. Qu'ils agissent en tant qu'acteurs ou en tant que contributeurs, ils sont tous les maillons essentiels d'une politique d'accueil de jour volontariste et de qualité.



**Sylvie Lacoste**  
Secrétaire générale

### Personnel de la FAJE

Au 31 décembre 2017, quatre personnes, totalisant 3.50 ETP [équivalent temps plein], assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation :

- Sylvie Lacoste, secrétaire générale
- Yves-Claude Paillard, responsable financier
- Laura Corbaz, assistante financière
- Stéphanie Veysset, assistante de direction



1. Doris Cohen Dumani, Symposium du 11 mai 2017
2. Gérald Cretegnny, Symposium du 11 mai 2017
3. Table ronde, Symposium du 11 mai 2017

# LA FAJE EN CHIFFRES

## Places créées dans les 29 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'Etat de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que provisoires, les résultats 2017 font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une croissance continue des places subventionnées. En préscolaire, 326 places ont été créées en 2017 et en parascolaire, l'augmentation est particulièrement sensible, avec 840 places créées durant la même période. Il ne s'agit là non pas de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi. Pour ce qui touche à l'accueil familial de jour, après trois ans de stagnation, nous constatons une augmentation significative de 277 places autorisées par rapport à 2016.

Par ailleurs, en 2017, la Fondation a alloué une aide au démarrage à :

- 11 structures d'accueil préscolaire (dont 6 nouvelles), totalisant 270 places.
- 38 structures d'accueil parascolaire (dont 8 nouvelles), totalisant 712 places.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de 10'980 places d'accueil collectif et 2'136 places d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.

## Ressources financières

### Contribution des employeurs

L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,12 % de la masse salariale pour les années 2017 et 2018 alors qu'en 2016, cette dernière était de 0,08%. Le montant final figurant dans les comptes est de CHF 35'356'135, soit une augmentation de 51,48 % par rapport à 2016. Cependant, toutes choses étant égales par ailleurs, nous aurions constaté une augmentation de 1,45 %. A noter que la masse salariale du canton a augmenté d'un peu moins de 1,82% entre 2015 et 2016.

### Contribution-socle des communes

Le décret du Grand Conseil du 26 mai 2015 fixe à CHF 5.- / habitant(e) la contribution-socle des communes au budget annuel de la Fondation. Le montant pour 2017 s'est élevé à CHF 3'891'255 (+1,4%).

### Contribution de l'Etat de Vaud

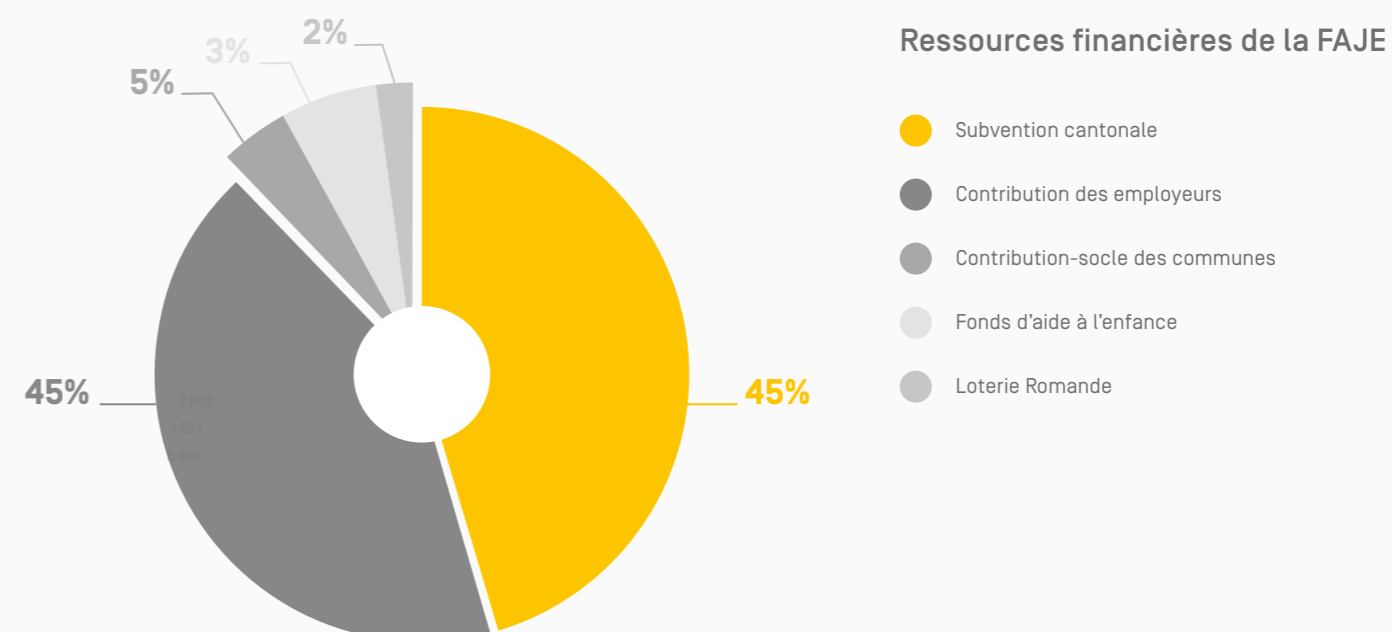
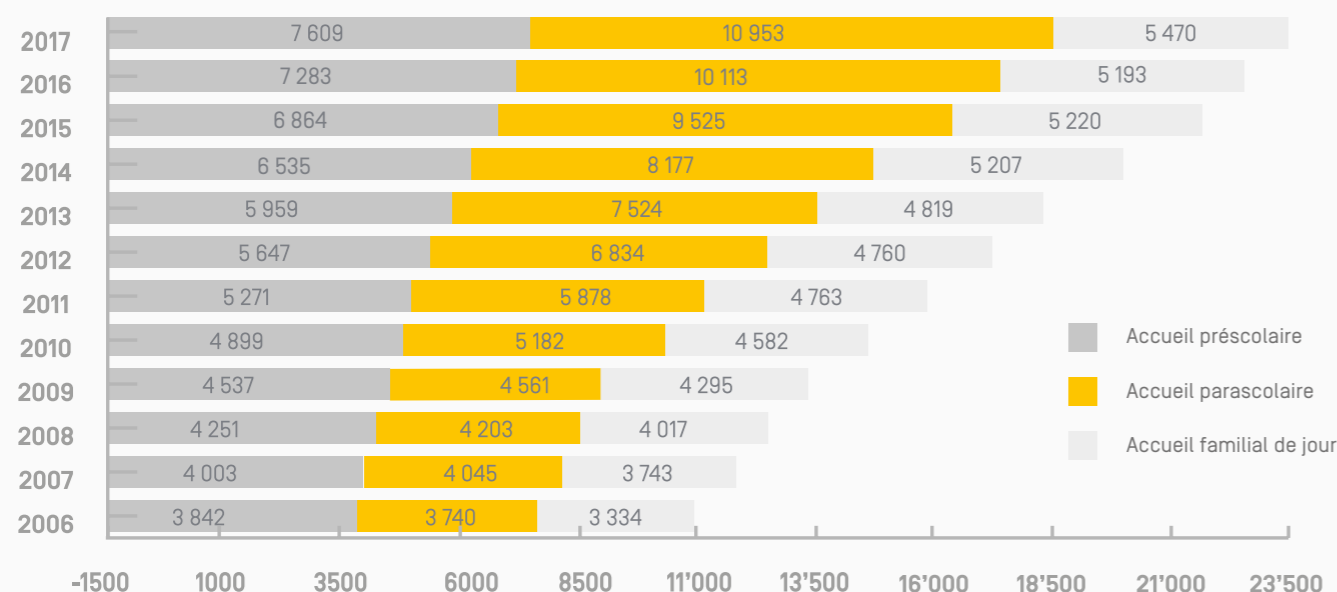
La contribution cantonale annuelle se présente sous deux formes :

1. Le fonds d'aide à l'enfance: il s'agit d'un montant de CHF 2,4 millions qui correspond au montant consacré auparavant par le SPJ au fonds d'aide au démarrage. Ce fonds est alimenté par les taxes perçues par l'Etat sur les loteries, tombolas et lotos (art. 59 LProMin).
2. La subvention cantonale: le montant alloué par l'Etat en 2017 (en plus de sa contribution en qualité d'employeur) est de CHF 36 millions.

### Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande contribue au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1,5 million.

### Evolution du nombre de places entre 2006 et 2017



Source StatVD: enquête sur l'accueil de jour des enfants (chiffres provisoires pour 2017)

# LA FAJE EN CHIFFRES

## Utilisation des fonds

### Subventions annuelles aux réseaux

Les subventions versées aux réseaux en 2017 ont été supérieures d'environ CHF 14,6 millions à celles de 2016, soit une augmentation de 25.75 %. Ces dernières représentent 23 % de la masse salariale du personnel éducatif de toutes les structures d'accueil collectif, majorées d'un subventionnement incitatif de 2% attribué aux réseaux qui accordent un rabais de fratrie d'au moins 20% sur l'ensemble des prestations d'accueil facturées aux familles ayant deux enfants ou plus accueillis. A la fin de l'année 2017, le subventionnement a été augmenté d'1% supplémentaire à titre exceptionnel.

### Aides au démarrage et compensatoire OFAS

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de CHF 5'000.- par place d'accueil préscolaire et de CHF 3'000.- par place d'accueil parascolaire créée. 270 places ont été ouvertes en préscolaire et 711.34 places pondérées en parascolaire. Une aide compensatoire OFAS a été mise en place pour répondre en partie à la perte financière qui résulte de l'épuisement du Fonds fédéral d'impulsion.

### Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité de l'ensemble des lieux d'accueil.

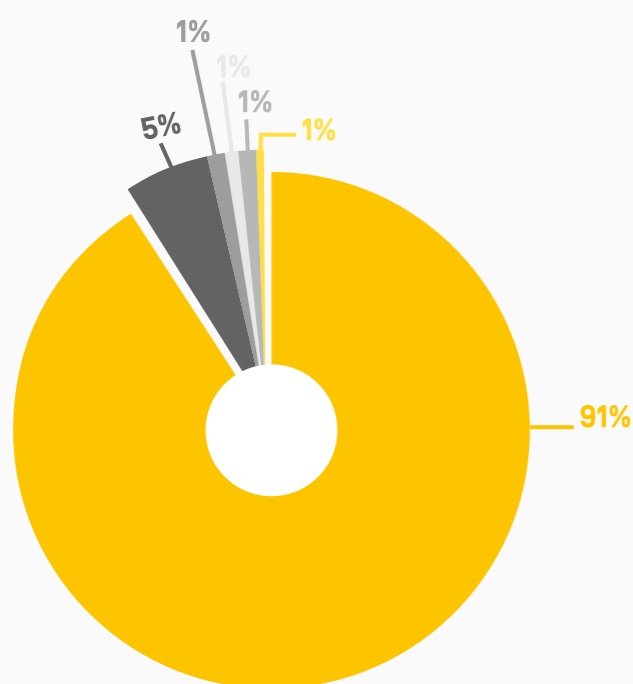
### Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2017 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades ;
2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 39 structures de type jardin d'enfants qui accueillent temporairement des enfants lors d'empêchements divers des parents.

### Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général, le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'organe de contrôle.



### Fonctionnement de la FAJE

● Subventions annuelles	71,370 mio
● Aide au démarrage et compensatoire OFAS	4,031 mio
● Fonctionnement de la FAJE	0,802 mio
● Organismes actifs dans l'accueil de jour	0,729 mio
● Accueil d'urgence	0,703 mio
● Aide financière exceptionnelle	0,391 mio

## Éléments financiers

Bilan au 31 décembre	2017	2016
<b>Actifs</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Avoirs</b>		
Liquidités	4 583 657	4 834 017
<b>Débiteurs</b>		
Contributions à recevoir	9 121 752	5 750 000
Autres créances	683 215	227 261
<b>Actifs immobilisés</b>		
Titres et garanties de loyer	25 503	399 348
<b>Total des actifs</b>	<b>14 414 127</b>	<b>11 210 626</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Engagements</b>		
Subventions et rétrocessions à payer	1 650 170	823 311
Autres engagements	65 344	64 111
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>		
Fonds d'aide au démarrage	2 295 488	2 427 228
Fonds d'égalisation	10 343 368	7 836 219
<b>Fonds propres</b>		
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
<b>Total des passifs</b>	<b>14 414 127</b>	<b>11 210 626</b>

<b>Compte d'exploitation</b>	<b>du 01.01.2017 au 31.12.2017</b>	<b>du 01.01.2016 au 31.12.2016</b>
<b>Produits</b>		
<b>Contributions</b>		
Contribution-socle des communes	3 891 255	3 837 480
Contribution de l'Etat de Vaud	36 080 000	33 680 000
Contribution des employeurs	35 356 135	23 339 752
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
<b>Autres produits</b>		
Remboursements	1 177 065	1 096 552
<b>Total des produits</b>	<b>80 404 455</b>	<b>65 853 784</b>
<b>Charges</b>		
<b>Subventions</b>		
Organismes actifs dans l'accueil de jour	729 650	679 650
Aide au démarrage	4 031 740	3 742 920
Subventions aux réseaux	71 761 339	56 751 942
Accueil d'urgence	703 744	709 304
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	63 426	62 647
Charges du Secrétariat général	738 755	657 833
<b>Total des charges</b>	<b>78 028 654</b>	<b>62 604 296</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 375 801</b>	<b>3 249 488</b>
Résultat financier	-393	160
Attribution/utilisation fonds d'aide au démarrage	131 740	-157 080
Solde attribution/utilisation fonds d'égalisation	-2 507 148	-3 092 568
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Le Conseil de Fondation et sa secrétaire générale

## Organisation de la Fondation

### Membres du Conseil de Fondation

#### Président

Gérald Creteigny

#### Membres du Bureau

David Payot, vice-président  
Conseiller Municipal de la ville de Lausanne/  
Direction de l'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale  
Représentant des communes

Jean-Hugues Busslinger  
Directeur du département de politique générale  
du Centre patronal  
Fédération patronale vaudoise  
Représentant des milieux économiques

Barbara de Kerchove  
Association vaudoise des parents d'élèves (APE)  
Présidente de la Chambre consultative

Anouk Friedmann  
Adjointe au Service des assurances sociales  
et de l'hébergement  
Représentante de l'Etat de Vaud

#### Membres

Valérie Denisart  
AvenirSocial – Section petite enfance  
Représentante de la Chambre consultative

Silvana Mocellin  
Cadre – Key Account Management  
Groupe Mutuel  
Représentante des milieux économiques

Claude Borgeaud  
Directeur des Réseaux AJOVAL – AJERCO  
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]  
Représentant de la Chambre consultative

Maribel Rodriguez [dès le 01.03.2017]  
Cheffe de service  
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Représentante de l'Etat de Vaud

Magdalena Rosende [01.01.2017 au 28.02.2017]  
Membre a.i.  
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Représentante de l'Etat de Vaud

Patricia de Meyer [jusqu'au 31.08.2017]  
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)  
Représentante de l'Etat de Vaud

Frank Diaz-Sintes [du 01.09 au 31.12.2017]  
Membre a.i.  
Chef de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)  
Représentant de l'Etat de Vaud

José-Manuel Fernandez  
Syndic d'Etoy  
Représentant des communes

Norma Luzio  
Sous-directrice de la Chambre vaudoise du commerce  
et de l'industrie  
Représentante des milieux économiques

Vincent Jaques  
Syndic de Morges  
Représentant des communes

# Chambre consultative

## Membres de la Chambre consultative

### Présidente

**Barbara de Kerchove**

Association vaudoise des parents d'élèves (APE)

## Membres du Bureau

**Claude Borgeaud**

Réseaux AJOVAL – AJERCO  
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]

**Valérie Denisart**

AvenirSocial – Section petite enfance

**Marina Balimann**

Pro Jour Vaud

**Nicole Scuderi**

Fédération vaudoise des structures d'accueil  
des enfants (FSAE)

**Alain Delaloye**

Réseau PPBL (Pully – Paudex – Belmont – Lutry)

**Serge Nicod**

Réseau AJESOL (Sud-ouest lausannois)

## Membres

**Corinne RoCHAT**

Centre de Ressources en Education De l'Enfance (CREDE)

**Roberto Finocchio**

Association des responsables et des directeurs-trices  
d'institutions vaudoises de l'enfance (ARDIVE) - Vaud

**Nathalie Cary**

Association des responsables de lieux d'accueil  
pour écoliers (ARLAE)

**Isabelle Henzi de Boissoudy**

Association VaudFamille

**Pascal Monney**

Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

**Eric Fatio**

Conseil des régions RAS

**Claude Gross**

Croix-Rouge suisse – Section vaudoise

**Janick Chatelain**

Entraide familiale vaudoise (EFV)

**Christine Guinard Dumas**

Organisation du travail pour la formation professionnelle  
dans le domaine de la santé et social (OrTra Santé-Social  
Vaud)

**Fabienne Guinchard Hayward**

Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP)

**Michèle Theytaz Grandjean**

Pro Familia Vaud

**Daniel Vouillamoz**

Réseau AJEMA (Morges – Aubonne)

**Clémentine Mayor**

Réseau ARAJ Broye-Vully

**Jean-Claude Seiler**

Réseau-L

**Clelia Argenziano**

Réseau ReAjY (Yverdon-les-Bains et environs)

**Talissa Rodriguez**

Membre a.i

Syndicat des services publics (SSP)

**Manon Fawer**

Réseau REVE (Vevey et environ)

**Luc Visinand**

Réseau AJET

**Isabelle Guzzon**

Réseau APERO

**Georges Chevallaz**

Réseau Renens - Crissier

# Secrétariat général

**Sylvie Lacoste**

Secrétaire générale

**Yves-Claude Paillard**

Responsable financier

**Stéphanie Veysset**

Assistante de direction

**Laura Corbaz**

Assistante financière

# Impressum

**Conception** Fondation pour l'accueil de jour  
des enfants

**Conception graphique** Trivial mass SA

**Photographies**

**pp. 3/5/7/14** Régis Colombo

**Impression** ABP

**Tirage** 1000 exemplaires

**Parution** Mai 2018

Avec le soutien



# L'ORGANISATION DE LA FAJE

## Conseil de Fondation

### Conseil de Fondation – CF

Composé de représentants des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – Etat, communes, employeurs – ainsi que de représentants de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

### Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

### Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les réseaux.

### Chambre consultative – CC

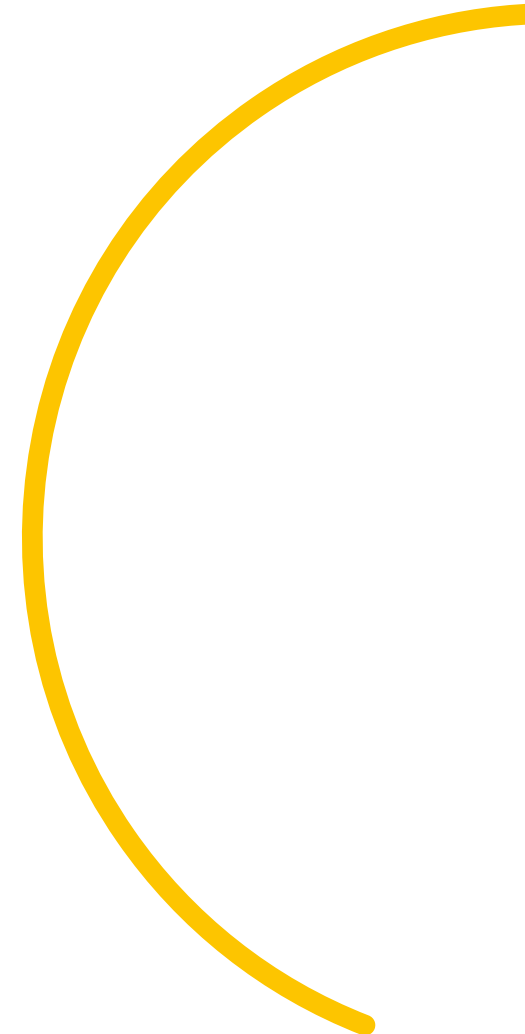
Composée de représentants des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

### Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum





faje  
FONDATION  
POUR L'ACCUEIL  
DE JOUR  
DES ENFANTS